



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

Toulon, le VENDREDI 03 JUILLET 2015.

N° CECMED/COM/NP



COMMANDEMENT DE LA ZONE, DE LA REGION ET DE
L'ARRONDISSEMENT MARITIMES MEDITERRANEE

Division « Centre Opérationnel de la Marine de
Toulon »

Bureau N34 INFNAU

INFORMATION NAUTIQUE

OBJET : Bulletin n° 27/15 Mensuel.
P. JOINTE : Avertissements de navigation en vigueur.

-

Je vous adresse en pièce jointe le récapitulatif mensuel de l'information nautique en vigueur à la date du vendredi 03 JUILLET 2015.

Le bulletin mensuel est téléchargeable sur le site Intramar de CECMED.

Le capitaine de corvette Gilles Dode,
chef de la section « N34 COAST »,
par ordre,
Le Second-Maître Lemmer.

Signé : CHRISTOPHER LEMMER

Numéro du dernier **AVURNAV LOCAL** émis : **0715/15.**

Liste des **AVURNAV LOCAUX** en vigueur le **vendredi 03 juillet 2015**

LION

AVURNAV LOCAL TOULON 0612/15

LION – PORT DE SETE

En raison des festivités du Grand Pardon de la St Pierre du vendredi 03 juillet 2015 au lundi 06 juillet 2015, des tournois de joute seront organisés face au Quai Licciardi, la navigation, la présence d engins pneumatiques ou de plage ainsi que la baignade seront interdits dans la zone.

Annuler ce message le 062359Z juin 15 342, 343, 344

AVURNAV LOCAL TOULON 0652/15

LION – FRONTIGNAN LA PEYRADE

Suite à l'ensablement de la passe d'entrée et de l'avant port du port de plaisance de Frontignan, un balisage composé de bouées (conique Verte et cylindrique Rouge) a été mis en place afin d'identifier le chenal praticable.

Profondeur actuelle 2.40 en moyenne.

Selon le marnage ou la houle, la passe d'entrée est difficilement praticable.

Il est demandé aux usagers de prendre contact avec la capitainerie sur le canal VHF 09 ou par téléphone au 04 67 18 44 90, avant tout appareillage ou entrée au port et de naviguer avec prudence

AVURNAV LOCAL TOULON 0658/15

LION PALAVAS LES FLOTS

Le feu de la bouée est de l'émissaire aux abords de Palavas les flots est signalée éteint.

Position : 43 26.154n - 003 58.148e

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

AVURNAV TOULON 0668/15
LION CANET EN ROUSSILLON

la ville de Canet en Roussillon organisera des feux d'artifices lors de la saison estivale 2015 aux dates suivantes :

les 4, 13, 18 juillet 2015

les 4, 14 aout 2015

les feux seront tirés aux positions suivantes

Samedi 04 juillet 2015 entre 22h00 et 00h00 depuis la jetée du Port.

Lundi 13 juillet 2015 entre 22h00 et 00h00 plage centre.

Samedi 18 juillet 2015 entre 22h00 et 00h00 plage centre.

Mardi 04 aout entre 22h00 et 00h00 plage sud.

Vendredi 14 aout 2015 entre 22h00 et 00h00 plage de la jetée.

Conformément à l'arrêté du maire 2015/921, l'évolution d'embarcations de toutes natures (à moteur, voiliers, pédalos, planches à voile, matelas, dériveurs légers, etc, ...) autres que les embarcations de sécurité et du service d'ordre appartenant aux administrations et organismes habilités dans la bande des 300 mètres au droit des plages surveillées aux horaires et aux dates cités est interdite.

Annuler ce msg le 142359z aout 15

AVURNAV LOCAL TOULON 0685/15
LION - AGDE

Le bateau saint-clair 7 est amarré ou en mouvement autour de la Tourelle de la Lauze en fin de semaine 26 et semaine 27 pour une Remise à niveau sur celle-ci (lflb 24270)

Position : 43 15.977n - 003 30.467e

La capitainerie d'Agde se tient à votre disposition sur le canal 09

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence et de se tenir

Impérativement à une distance d'au moins 100yards de la tourelle

AVURNAV LOCAL TOULON 0705/15
LION – PORT DE SETE

Pour permettre le bon déroulement de la cérémonie en mer, organisée par l'amicale des pêcheurs de Sète Môle, il est créé sur le plan d'eau, le 5 juillet 2015 de 10h45 à 12h30 locales, une zone interdite délimitée par une ligne joignant les points de coordonnées géodésiques suivantes :

A: 43 23.58N - 003 42.06E

B: 43 23.24N – 003 42.06E

C: 43 23.24N – 003 41.24E

D: 43 23.37N – 003 41.24E

E: 43 23.54N – 003 41.74E

Dans la bande littorale des 300 mètres : cette zone est interdite à la navigation et au mouillage des navires et engins immatriculés, ainsi qu'à la plongée sous-marine.

Au-delà dans la bande littorale des 300 mètres : cette zone est interdite à la navigation et au mouillage des navires et engins immatriculés, ainsi qu'à la baignade et la plongée sous-marine.

Ne concerne pas les bâtiments de l'Etat et du comité d'organisation.

Annuler ce msg le 052359Z juillet 2015.

AVURNAV LOCAL TOULON 0707/15

LION – MARSEILLAN

La manifestation nautique ski open 2015 aura lieu aux dates suivantes :

04-05, 11-12, 18-19, 25-26 juillet 2015

01-02, 08-09, 15-16, 22-23, 29-30 août 2015

Elle se déroulera sur l'étang de Thau au droit du littoral de la commune de Marseillan. Par conséquent, il est créé sur le plan d'eau de 07h30 à 12h00 et de 18h00 (heures locales) jusqu'à l'heure légale du coucher du soleil, une zone interdite à la navigation, au mouillage des navires et des engins de toute nature ainsi qu'à la baignade et la plongée sous-marine.

Cette zone interdite est délimitée par une ligne joignant les points A, B, C, D de coordonnées géodésiques suivantes :

A) 43 20,86N-003 32,16E

B) 43 20,87N-003 32,25E

C) 43 20,60N-003 32,34E

D) 43 20,59N-003 32,26E

Annuler ce message le 302359z août 15

PROVENCE

AVURNAV LOCAL TOULON 0379/15

PROVENCE – SANARY SUR MER

De la semaine 20 à la semaine 31 incluses, une expérience scientifique sera en cours entre la pointe des Engraviers et l'île du Grand Rouveau sur la zone définie par les points:

A 43 7.200N – 005 44.242E

B 43 7.454N – 005 44.815E

C 43 5.735N – 005 46.587E

D 43 5.451N – 005 46.045E

Durant la semaine 20 : un navire sera en intervention pendant 2 jours sur la zone.

Pendant la période complète, des dispositifs seront en place sur la zone entre le fond et 8m de profondeur.

Durant la semaine 31, un navire et des plongeurs seront sur site pendant 2 jours pour récupérer les dispositifs.

Les navigateurs sont donc priés de naviguer avec prudence dans la zone pendant le temps de l'expérience.

Annuler ce msg le 030800B aout 2015

AVURNAV LOCAL TOULON 0596/15

PROVENCE - PORQUEROLLES

Avis de prolongation d'incident feu éteint pour le feu du port de Porquerolles bouée numéro 2 (Ib 33320).

Psn : 43 00.340n - 006 11.955e

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

AVURNAV LOCAL TOULON 0615/15

Suite au relevage de mouillages par le BHO BEAUTEMPS BEAUPRE, vous signale la présence d'obstructions (dimension 1m x 1m x 0,30m) dans

Les zones et positions suivantes (wgs84):

Le 09 juin 2015 a 1920 loc

Provence - Beauduc

1/ 43 20,570n - 004 33,450e

2/ 43 16,197n - 004 28,510e

Provence - Planier

1/ 43 10,678n - 005 12,609e

Provence - grande rade Toulon

1/ 43 05,426n - 005 59,081e

Provence - rade Hyères

1/ 43 04,840n - 006 19,160e

2/ 43 02,010n - 006 20,998e

Lion - Leucate

1/ 42 54,861n - 003 07,582e

Lion - Sète

1/ 43 26,116n - 003 51,596e

Dangereux pour la navigation.

AVURNAV LOCAL TOULON 0665/15

PROVENCE - SAINTES MARIE DE LA MER

Vedette coulée aux 3/4 le 20 juin 2015 a 14h55 loc.

Longueur : 14 mètres

Position : 43 22.08 n - 004 29.37 e

Dangereux pour la navigation.

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

AVURNAV LOCAL TOULON 0679/15

PROVENCE -LAVANDOU

Une poubelle flottante OBELL vient d'être installée, elle est amarrée à l'entrée du nouveau port du Lavandou et ce jusqu'au 30 septembre 2015. Dimensions :

Diamètre 2.20 m

Hors d'eau : 1.65 m

Hors de coque : 1.85 m

Hors tout : 2.65 m

Poids à vide : 200 kg.

Annuler ce message le 302315z septembre 2015

AVURNAV LOCAL TOULON 0684/15

PROVENCE HYERES

Du 29 juin au 03 juillet 2015 de 06h00z à 16h59z

Essais de drone sous marins A9 effectués par le pneumatique ECA dans une zone délimitée par les points suivants dans la rade d Hyères :

COASTLINE/La côte

43 04.8N - 006 01.7E

43 02.9N - 006 01.7E

43 01.7N - 006 05.9E

43 00.2N - 006 09.7E

42 59.0N - 006 12.5E

42 56.5N - 006 12.0E

43 00.0N - 006 22.2E

43 05.4N - 006 22.2E. (ZONEX 02-03)

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence

Annuler ce msg le 032359Z juillet 2015

AVURNAV LOCAL TOULON 069015

PROVENCE – MARSEILLE

Du 29 juin au 03 juillet 2015 inclus, lorsque le bâtiment USS NEW YORK navigue ou se trouve à quai à l'intérieur des limites administratives du Grand Port Maritime de Marseille, la navigation, le mouillage des navires et engins de toute nature, la baignade et la plongée sous marine sont interdits à moins de 100 mètres du bâtiment.

Du 29 juin au 03 juillet 2015 inclus, lorsque le bâtiment USS NEW YORK navigue ou au mouillage dans les eaux territoriales et en dehors des limites administratives du Grand Port Maritime de Marseille, la navigation, le mouillage des navires et engins de toute nature, la baignade et la plongée sous marine sont interdits à moins de 500 mètres de rayon du bâtiment.
Annuler ce message le 032359Z juillet 2015.

AVURNAV LOCAL TOULON 0695/15

PROVENCE – ILE DU LEVANT

Découverte d'engins historique au point :

43 01.630n – 006 26 84e

Il est interdit de draguer, chenaler, chaluter, plonger, naviguer,

D'effectuer tous travaux sous-marins dans un rayon de 50 mètres autour

Du point.

Les navigateurs sont priés de respecter rigoureusement les consignes

Enoncées ci-dessus.

AVURNAV LOCAL TOULON 0697/15

PROVENCE - TOULON

Le 06 juillet 2015 de 08h00 locales à 15h00 locales

Des travaux sous-marins avec des plongeurs seront réalisés aux positions suivantes :

- 43°03.10'N – 005°53.00'E

- 43°03.09'N – 005°53.07'E

- 43°02.97'N – 005°53.02'E

- 43°02.98'N – 005°52.96'E

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence

Annuler ce msg le 062359Z juillet 2015

AVURNAV LOCAL TOULON 0698/15

PROVENCE - TOULON

Le Jeudi 09 Juillet de 08h00 à 15h00 locales,

Des travaux sous-marins avec plongeurs seront réalisés aux positons suivantes :

- 43°03.10'N – 005°53.00'E
- 43°03.09'N – 005°53.07'E
- 43°02.97'N – 005°53.02'E
- 43°02.98'N – 005°52.96'E

Il est demandé à tous les navires de naviguer avec prudence aux abords du chantier.

Le Jeudi 09 Juillet de 08h00 à 15h00 locales,

Des travaux d'ancrages seront réalisés aux positons suivantes :

- 43°04.168'N – 005°57.317''E
- 43°04.261''N – 005°53.227'E
- 43°02.162'N – 005°53.315'E

Il est demandé à tous les navires de naviguer avec prudence aux abords du chantier et à tous les plongeurs de s'en éloigner.

Annuler ce msg le 092359Z juillet 2015

AVURNAV LOCAL TOULON 0699/15

PROVENCE - TOULON

Le Vendredi 10 Juillet de 07h30 à 12h00 locales,

Des travaux d'ancrages seront réalisés aux positons suivantes :

- 43°04.168'N – 005°57.317''E
- 43°04.261''N – 005°53.227'E
- 43°02.162'N – 005°53.315'E

Il est demandé à tous les navires de naviguer avec prudence aux abords du chantier et à tous les plongeurs de s'en éloigner.

Annuler ce msg le 102359Z juillet 2015

AVURNAV LOCAL TOULON 0700/15

PROVENCE - TOULON

Le Mercredi 15 Juillet de 08h00 à 15h00 locales,

Des travaux d'ancrages seront réalisés aux positons suivantes :

- 43°04.168'N – 005°57.317''E
- 43°04.261''N – 005°53.227'E
- 43°02.162'N – 005°53.315'E

Il est demandé à tous les navires de naviguer avec prudence aux abords du chantier.

Annuler ce msg le 152359Z juillet 2015

AVURNAV LOCAL TOULON 0701/15

PROVENCE - TOULON

Du Mercredi 22 Juillet de 08h00 au Jeudi 23 Juillet à 18h00 locales,

Des travaux sous-marins avec plongeurs seront réalisés à la positon suivante :

- 43°03.10'N – 005°53.00'E

Il est demandé à tous les navires de naviguer avec prudence aux abords du chantier.

Annuler ce msg le 232359Z juillet 2015

AVURNAV LOCAL TOULON 0702/15

PROVENCE - BEC DE L'AIGLE

Matériel de pêche semi-immerge a la dérive signale le 01 juillet 2015 a 15h25 loc.

Suppose palangre-marque par bouée cylindrique rouge.

Position:4310.18n-00534.49e - 097/bec de l'aigle/01 nautiques.

Dangereux pour la navigation.

Annuler ce msg le 031325z juillet 2015.

AVURNAV LOCAL TOULON 0703/15

PROVENCE - HYERES

Du 06 au 10 juillet 2015 de 06h00z à 16h59z

Essais de drone sous marins effectués par le pneumatique ECA dans une zone délimitée par les points suivants dans la rade d Hyères :

La côte

43 04.8N - 006 01.7E

43 02.9N - 006 01.7E

43 01.7N - 006 05.9E

43 00.2N - 006 09.7E

42 59.0N - 006 12.5E

42 56.5N - 006 12.0E

43 00.0N - 006 22.2E

43 05.4N - 006 22.2E. (ZONEX 02-03)

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence

Annuler ce msg le 102359Z juillet 2015

AVURNAV LOCAL TOULON 0704/15

PROVENCE – RADE DE HYERES

Tronc d'arbre à la dérive le 020845Z JUILLET 15.

Longueur : 2 mètres - diamètre : 25 centimètres.

PSN: 43 04.20 N - 006 10.04E.

Dangereux pour la navigation.

Annuler ce msg le 040845Z JUILLET 15.

AVURNAV LOCAL TOULON 0710/15

PROVENCE – PARC DES CALANQUES

Une bouée jaune est signalée à la dérive le 02 juillet 2015 10h35Z à la position :

43 11.72N – 005 28.96E Parc Des Calanques

Dangereux pour la navigation.

Annuler ce msg 042359Z juillet 2015.

AVURNAV LOCAL TOULON 0711/15

PROVENCE – SANARY SUR MER

À l'occasion de la célébration de la fête nationale, un feu d'artifice sera tiré le mardi 14 juillet 2015 entre 22h00 (B) et 23h00 (B) à partir de la jetée du phare.

Afin d'assurer la sécurité du public durant cette manifestation, il est institué un périmètre de sécurité de 200 mètres de rayon centré sur le phare rouge de la jetée Sud du port de Sanary sur Mer.

Coordonnées du pas de tir exprimées en WGS 84 : Lat : 43°06,89'N – 005°48,03'E.

La navigation, le mouillage, la baignade, la plongée sous marine, ainsi que les activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plage et des engins non immatriculés sont interdits à l'intérieur de ce périmètre,

le 14 juillet 2015 de 22h00 (B) jusqu'à la fin du feu d'artifice à l'exception des navires de la commune et des sapeurs pompiers chargés de la sécurité.

Les bateaux à quai situés dans le périmètre de sécurité devront être évacués par leurs propriétaires et/ou occupants à partir de 21h00 (B) jusqu'à la fin du feu d'artifice.

Dès 21h00 (B) et jusqu'à la fin du feu d'artifice, aucune présence ne sera autorisée à bord des bateaux ou sur les quais (à l'exception des pompiers et du personnel de sécurité).

La navigation entrée/sortie du port est interdite le 14 juillet 2015 de 22h00 (B) jusqu'à la fin du feu d'artifice.

AVURNAV LOCAL TOULON 0712/15

PROVENCE – PORT PETROLIER DE FOS-DARSE

Le feu de la bouée n°4 D2 du port pétrolier de FOS-DARSE est signalé éteint

Position :

43 24.246N – 004 53.942E

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

AVURNAV LOCAL TOULON 0713/15

PROVENCE – TOULON

Le mercredi 08 juillet 2015 de 06h00 à 09h59z s'effectuera une mise en œuvre d'un sonar filoguidé par le GPD au point :

43 04.738N - 005 57.186E

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

Annuler ce message le 082359z juillet 2015

LIGURE

AVURNAV LOCAL TOULON 2798/14

LIGURE – ABORDS DE CANNES

La bouée cardinale sud Epi La Foux Cannes (DC 4595-40) a été déradée

Position : 43 32.9N – 007 01.2E

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence

AVURNAV LOCAL TOULON 0177/15

LIGURE-ABORDS DE L'AEROPORT DE NICE COTE D'AZUR

La bouée houlographe aéroport, initialement à la position :

43 38.057N - 007 13.848^E

A disparue.

Référence livre des feux LB 36600

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

AVURNAV LOCAL TOULON 0207/15

LIGURE - CROS DE CAGNES

Cardinale est ferme aquaculture relevée de sa position

Position : 43 39.1N 007 10.4E

Les navigateurs sont priés de s'en écarter largement.

AVURNAV LOCAL TOULON 0666/15

LIGURE – CAP D AIL SAINT LAURENT DU VAR MANDELIEU LA NAPOULE

Dans le cadre de La Tournée Handivoile 2015 des dérogations temporaires aux plan de balisage des communes de Cap d Ail, Saint Laurent du var et Mandelieu La Napoule seront prises. Il est pris les dispositions suivantes :

A Cap d Ail, l'interdiction de navigation est suspendue dans la partie Ouest de la ZRUB contre l'épi rocheux et le chenal situé au droit de la plage Marquet réservé aux planches à voile, dériveurs, optimistes et canoës de mer

-le 23 juin 2015, de 08h00 à 18h00 locales, exclusivement pour les navires participant à la manifestation.

A Saint Laurent du var, l'interdiction de navigation est suspendue dans la partie de la zone interdit aux engins à moteur, où sera installé un ponton pour les personnes à mobilité réduite, comprise entre le chenal d'accès au rivage (C2) à l'Est et l'épi d handiplage à l'Ouest, jusqu'au brise lame au Sud.

-le 26 juin 2015 de 06h00 à 09h00 locales et le 29 juin 2015 de 09h00 à 12h00 locales exclusivement pour les navires participant aux opérations d'installation et de désinstallation du ponton ;

-le 27 juin 2015, de 08h00 à 18h00 locales, exclusivement pour les navires participant à la manifestation.

A Mandelieu La Napoule l'interdiction de navigation est suspendue dans la partie de la zone interdit aux engins à moteur située au droit de la plage du Sable d'or où sera installé un ponton flottant por les personnes à mobilité réduite.

- le 2 juillet 2015 de 08h00 à 12h00 locales et le 03 juillet 2015 à l'issue de la manifestation exclusivement pour les navires participant aux opérations d'installation et de désinstallation du ponton ;

-le 03 juillet 2015, de 08h00 à 18h00 locales, exclusivement pour les navires participant à la manifestation.

Annuler ce message le 032359z juillet 2015

AVURNAV LOCAL TOULON 0696/15

LIGURE

Une palangre de pêche est signalée à la dérive le 01 juillet 2015 à 0630Z.

Elle est matérialisée par 12 jerricans de 25 L couleur jaune, 2 grands drapeaux et réflecteurs radars.

Dernière position connue :

40 30.924N – 007 14.753 E dérive probable vers l'Ouest.

Les navigateurs sont pries de naviguer avec prudence.

Annuler ce message le 032359Z juillet 2015.

CORSE

AVURNAV LOCAL TOULON 2965/14

CORSE – ILE DE GARGALU

Le feu de l'île de Gargalu (LB38720) est éteint.

Position : 4222.3N – 00832.1 E

Les navigateurs sont pries de naviguer avec prudence.

AVURNAV LOCAL TOULON 0446/15

CORSE – CALVI

Le feu cardinale N du mouillage organisé de Calvi (LB 38580) est en portée réduite à 1 mile.
psn: 42 33.84N- 008 45.84E.

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence

AVURNAV LOCAL TOULON 0659/15

CORSE – BOUCHES DE BONIFACIO

La bouée « Bruzzi J » delimitant une zone de non prélèvement dans la réserve des bouches de bonifacio, presque île des bruzzi est disparue.

Psn: 41 27.667N- 009 00.833E.

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence

AVURNAV LOCAL TOULON 0694/15

CORSE – CENTURI

Du 30 juin au 08 juillet 2015 des travaux de dragage s'effectueront à Centuri par le bâtiment Rablais.

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

Annuler ce message le 082359Z juillet 2015.

AVURNAV LOCAL TOULON 0715/15

CORSE – GOLFE D'AJACCIO

Un catamaran est signalé à la dérive, le 03 juillet 2015 à 08h36z

Position : 41°49.263 N - 008°45.020 E

Longueur : 4 mètres – Couleur : Blanc

Dangereux pour la navigation

Annuler ce message le 052359Z juillet 2015.

MADDALENA

AVURNAV LOCAL TOULON 0714/15

MADDALENA – LARGE SANTA GUILIA

Un banc en bois est signalé à la dérive à la position :

Longueur : 2 mètres - Largeur : 60 centimètres – Depasse de 20 centimètres de la surface

PSN : 41°30,55 N - 009°20.470 E

Dangereux pour la navigation.

Annuler ce message le 052359Z juillet 2015.

Numéro du dernier **AVURNAV COTIER** émis : **481/15**.

Liste des AVURNAV COTIER en vigueur le **vendredi 03 juillet 2015**

AVURNAV TOULON 229/15

LION-LEUCATE

Le phare du Cap Leucate (LFLB 23200) est en portée réduite à 10nm.

psn: 41 54.6N- 003 03.4E.

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

AVURNAV TOULON 451/15

PROVENCE

Du 29 juin au 04 juillet à 00h00z à 23h59z,

travaux sous-marins par le navire PROLARGE L-CAT (CNIM) dans les zones suivantes:

42 56.5N - 006 00.0E

42 47.0N - 006 00.0E

42 47.0N - 006 40.0E

43 05.0N - 006 40.0E

43 05.0N - 006 29.0E

43 02.9N - 006 29.0E

43 00.0N - 006 22.2E

42 56.5N - 006 12.0E. (ZONEX 11-12-13)

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

Annuler ce msg le 042359z juillet 15

AVURNAV TOULON 452/15

PROVENCE

Travaux sous-marins par le navire CASTOR 2 dans les zones suivantes:

Du 29 juin au 05 juillet de 0000Z à 2359Z,

43 04.1N - 005 56.7E

43 03.4N - 006 00.0E

42 56.5N - 006 00.0E

42 56.5N - 005 38.0E

43 02.4N - 005 38.0E

43 07.0N - 005 46.0E

La côte. (Zonex 05-06)

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

Annuler ce msg le 052359z juillet 15

AVURNAV TOULON 453/15

PROVENCE

Du 29 juin au 05 juillet de 00h00z à 23h59z,

Travaux sous marins effectués par le navire L EUROPE dans les zones délimitées par COASTLINE/La côte

43 10.0N - 005 36.0E

43 10.0N - 005 00.0E

43 00.0N - 005 00.0E

43 00.0N - 005 34.0E

43 07.0N - 005 46.0E. (Zonex 30)

Du 29 juin au 30 juin de 00h00z à 23h59z,

Travaux sous marins effectués par le navire L EUROPE dans les zones délimitées par

43 00.0N - 005 00.0E

43 00.0N - 005 34.0E

42 46.0N - 005 10.0E

42 40.0N - 005 10.0E

42 40.0N - 005 00.0E (ZONEX 32)

Du 29 juin au 05 juillet de 00h00z à 23h59z,

Travaux sous marins effectués par le navire L EUROPE dans les zones délimitées par

43°30N-003°00E/43°30N-005°12E/

43°10N-005°12E/43°10N-005°00E/

42°20N-005°00E/42°20N-003°00E//

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

Annuler ce msg le 052359Z juillet 2015

AVURNAV TOULON 454/15

PROVENCE

Tir torpille dans une zone délimitée par les points

Le 30 juin 2015, de 0600Z à 1259Z,

Le 01 juillet 2015, de 0600Z à 1259Z,

Le 02 juillet 2015, de 0600Z à 1259Z,

Le 03 juillet 2015, de 0600Z à 1259Z,

A--4315N-00658E

B--4309N-00658E

C--4315N-00710E

D--4309N-00710E

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

Annuler ce msg le 032359Z juillet 15

AVURNAV TOULON 457/15

PROVENCE

Travaux sous marins effectués par le navire JASON dans les zones délimitées par

Le 03 juillet 2015 de 07h00z à 23h59z

43 05.4N - 006 22.2E

43 00.0N - 006 22.2E

43 02.9N - 006 29.0E

43 05.0N - 006 29.0E

43 05.0N - 006 40.0E

43 07.8N - 006 40.0E

43 09.2N - 006 26.9E

COASTLINE/La côte. (Zonex 04)

43 02.8N - 005 51.6E

42 56.5N - 005 42.9E

42 56.5N - 006 00.0E
43 03.4N - 006 00.0E
43 04.1N - 005 56.7E
COASTLINE/La côte. (Zonex 06)
42 56,5N - 006 00,0E
42 47,0N - 006 00,0E
42 47,0N - 005 49,5E
42 56,5N - 005 49,5E.(ZONEX 10)
43 09.2N - 006 26.9E
43 06.0N - 006 55.0E
43 15.0N - 006 55.0E
43 15.0N - 006 41.0E
La côte. (Zonex 20)
Du 04 juillet au 05 juillet 2015 de 00h00z à 23h59z,
Travaux sous marins effectués par le navire JASON dans les zones délimitées par
43 05.4N - 006 22.2E
43 00.0N - 006 22.2E
43 02.9N - 006 29.0E
43 05.0N - 006 29.0E
43 05.0N - 006 40.0E
43 07.8N - 006 40.0E
43 09.2N - 006 26.9E
COASTLINE/La côte. (Zonex 04)
43 02.8N - 005 51.6E
42 56.5N - 005 42.9E
42 56.5N - 006 00.0E
43 03.4N - 006 00.0E
43 04.1N - 005 56.7E
COASTLINE/La côte. (Zonex 06)
42 56,5N - 006 00,0E
42 47,0N - 006 00,0E
42 47,0N - 005 49,5E
42 56,5N - 005 49,5E.(ZONEX 10)
43 09.2N - 006 26.9E
43 05.2N - 007 02.0E
43 11.7N - 007 14.8E
43 24.0N - 007 03.0E
43 20.0N - 006 55.0E
43 15.0N - 006 55.0E
43 15.0N - 006 41.0E
COASTLINE/La côte. (Zonex 20-24)
Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.
Annuler ce msg le 042359Z juillet 2015

AVURNAV TOULON 458/15

PROVENCE

Le 03 juillet 2015, de 0400Z à 1659Z,

Le 04 juillet 2015, de 0400Z à 1659Z,

Le 05 juillet 2015, de 0400Z à 1659Z,

Tir torpille par un sous-marin dans une zone délimitée par :

42 46.0N - 005 10.0E

43 02.4N - 005 38.0E

42 56.5N - 005 38.0E

42 56.5N - 005 49.5E

42 40.0N - 005 49.5E

42 40.0N - 005 10.0E. (Zonex 09-14-31-40)

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

Annuler ce msg le 042359Z juillet 15

AVURNAV TOULON 463/15

PROVENCE

Du 01 juillet au 05 juillet 2015 de 00h00z à 23h59z,

travaux sous-marins par le navire GGIX dans les zones suivantes:

43°11.34N / 005°32.50E (RS : 1 Nq)

43°10.21N / 005°33.92E (RS : 1 Nq)

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

Annuler ce msg le 052359Z juillet 2015.

AVURNAV TOULON 465/15

PROVENCE

Le 03 juillet 2015, de 0400Z à 1659Z,

Tir torpille dans une zone délimitée par :

42 46.0N - 005 10.0E

43 02.4N - 005 38.0E

42 56.5N - 005 38.0E

42 56.5N - 005 49.5E

42 40.0N - 005 49.5E

42 40.0N - 005 10.0E. (Zonex 09-14-31-40)

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

Annuler ce msg le 032359Z juillet 15.

AVURNAV TOULON 466/15

LIGURE

Canot de sauvetage à la dérive le 02 juillet 2015 à 07h00z

PSN: 42°53.15N - 006°49.20E

Couleur : Orange

Marque du Bateau : VICKING

Inscription : MSC ALTAIR

Dangereux pour la navigation.

Annuler ce msg le 042359 juillet 2015

AVURNAV TOULON 467/15

PROVENCE

Du 06 au 12 juillet de 00h00z à 23h59z,
travaux sous-marins par le navire GGIX dans les zones suivantes:

43°11.34N / 005°32.50E (RS : 1 Nq)

43°10.21N / 005°33.92E (RS : 1 Nq)

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

Annuler ce msg le 122359z juillet 2015

AVURNAV TOULON 468/15

PROVENCE

Les 06 et 07 juillet 2015 de 00h00z à 23h59z

Travaux sous-marins par le navire TETHYS II dans les zones suivantes :

43 27.0N - 006 55.0E

43 20.0N - 006 55.0E

43 24.0N - 007 03.0E

43 11.7N - 007 14.8E

43 05.2N - 007 02.0E

43 01.9N - 007 30.4E

43 00.0N - 007 43.0E

42 58.0N - 007 44.5E

43 09.2N - 008 06.5E

43 34.9N - 007 42.1E

43 29.7N - 007 32.0E

43 35.5N - 007 26.4E

43 36.3N - 007 28.0E

43 43.2N - 007 24.4E

La côte (Zonex 23-25-26-28-29)

4342N-00725E / 4336.30N-00728E

4335.52N-00726.40E / 4329.67N-00731.88E

4334.90N-00742.10E / 4336N-00738.50E

4346N-00732.30E

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

Annuler ce msg le 072359z juillet 2015.

AVURNAV TOULON 469/15

PROVENCE

Du 08 juillet 2015 02h00Z au 11 juillet 2015 23h59z,

travaux sous-marins par le navire CASTOR 2 dans les zones suivantes:

43 04.1N - 005 56.7E

43 03.4N - 006 00.0E

42 56.5N - 006 00.0E

42 56.5N - 005 38.0E

43 02.4N - 005 38.0E

43 07.0N - 005 46.0E

la côte. (Zonex 05-06)

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

Annuler ce msg le 112359z juillet 2015.

AVURNAV TOULON 470/15

PROVENCE

Du 06 juillet au 12 juillet de 00h00z à 23h59z,

Travaux sous marins effectués par le navire L EUROPE dans les zones délimitées par
La côte

43 10.0N - 005 36.0E

43 10.0N - 005 00.0E

43 00.0N - 005 00.0E

43 00.0N - 005 34.0E

43 07.0N - 005 46.0E. (Zonex 30)

Du 09 juillet au 12 juillet de 00h00z à 23h59z,

Travaux sous marins effectués par le navire L EUROPE dans les zones délimitées par

43 00.0N - 005 00.0E

43 00.0N - 005 34.0E

42 46.0N - 005 10.0E

42 40.0N - 005 10.0E

42 40.0N - 005 00.0E (ZONEX 32)

Du 06 juillet au 12 juillet de 00h00z à 23h59z,

Travaux sous marins effectués par le navire L EUROPE dans les zones délimitées par

43°30N-003°00E/43°30N-005°12E/

43°10N-005°12E/43°10N-005°00E/

42°20N-005°00E/42°20N-003°00E//

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

Annuler ce msg le 122359Z juillet 2015

AVURNAV TOULON 473/15

PROVENCE

Du 06 juillet 2015 00h00z au 08 juillet 2015 13h59z,

travaux sous-marins par le navire JASON dans les zones suivantes:

43 05.4N - 006 22.2E

43 00.0N - 006 22.2E

43 02.9N - 006 29.0E

43 05.0N - 006 29.0E

43 05.0N - 006 40.0E

43 07.8N - 006 40.0E

43 09.2N - 006 26.9E

COASTLINE (Zonex 04)

42 56,5N - 005 49,5E

42 47,0N - 005 49,5E

42 47,0N - 006 15,0E

42 56,5N - 006 12,0E. (ZONEX 10-11)

43 09.2N - 006 26.9E

43 06.0N - 006 55.0E

43 15.0N - 006 55.0E

43 15.0N - 006 41.0E

COASTLINE (Zonex 20)

Le 07 juillet 2015, de 00h00z à 23h59z

Travaux sous-marins par le navire JASON dans les zones suivantes:

43 20.0N - 006 55.0E

43 24.0N - 007 03.0E

43 11.7N - 007 14.8E

43 05.2N - 007 02.0E

43 06.0N - 006 55.0E (Zonex 24)

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.
Annuler ce msg le 082359z juillet 2015.

AVURNAV TOULON 474/11

PROVENCE

Le 07 juillet 2015 de 13h00z à 14h59z,
Exercices de tirs d'artillerie dans la zone délimitée par :
42 40.0N - 005 54.0E
42 40.0N - 006 40.0E
41 54.8N - 006 40.0E
41 54.8N - 005 54.0E. (ZONEX 52-53-55-61-62-71-72)
S'en écarter largement.
Annuler ce msg le 072359Z juillet 15.

AVURNAV TOULON 476/15

PROVENCE

Tir torpille dans une zone délimitée par les points
Le 08 juillet 2015, de 0600Z à 1259Z,
Le 09 juillet 2015, de 0600Z à 1259Z,
A--4315N-00658E
B--4309N-00658E
C--4315N-00710E
D--4309N-00710E
Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.
Annuler ce msg le 092359Z juillet 15

AVURNAV TOULON 477/15

PROVENCE

Du 04 juillet 2015 00h00Z au 05 juillet 2015 23h59z,
travaux sous-marins par le navire CASTOR 2 dans les zones suivantes:
43 04.1N - 005 56.7E
43 03.4N - 006 00.0E
42 56.5N - 006 00.0E
42 56.5N - 005 38.0E
43 02.4N - 005 38.0E
43 07.0N - 005 46.0E
la côte. (Zonex 05-06)
Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.
Annuler ce msg le 052359z juillet 2015.

AVURNAV TOULON 478/15

PROVENCE

Le 11 juillet 2015 de 07h00z à 23h59z,
travaux sous-marins par le navire LE SUROIT dans les zones suivantes:
43 02.8N - 005 51.6E
42 56.5N - 005 42.9E
42 56.5N - 005 49.5E
42 40.0N - 005 49.5E
42 40.0N - 006 04.5E
42 47.0N - 006 04.5E
42 47.0N - 006 15.0E
42 56.5N - 006 12.0E
42 56.5N - 006 06.0E

43 02.6N - 006 00.0E
43 03.4N - 006 00.0E
43 04.1N - 005 56.7E
La côte (Zonex 06-07-10-11-15)
42 40.0N - 005 54.0E
41 54.8N - 005 54.0E
41 54.8N - 006 15.0E
42 25.0N - 006 15.0E
42 25.0N - 006 04.5E
42 40.0N - 006 04.5E. (Zonex 52-61-71)

Le 11 juillet 2015 de 00h00z à 23h59z

Travaux sous-marins par le navire LE SUROIT dans les zones suivantes :

43 10.0N - 005 36.0E
43 10.0N - 005 00.0E
42 40.0N - 005 00.0E
42 40.0N - 005 30.0E
42 57.7N - 005 30.0E
43 07.0N - 005 46.0E

LA COTE. (ZONEX 30-31-32)

42 25.0N - 005 54.0E
42 25.0N - 006 15.0E
41 54.8N - 005 54.0E
41 54.8N - 006 15.0E (ZONEX 61-71)

Le 12 juillet 2015 de 00h00z à 23h59z

Travaux sous-marins par le navire LE SUROIT dans les zones suivantes :

42 25.0N - 005 00.0E
41 40.0N - 005 00.0E
41 40.0N - 005 39.0E
42 06.0N - 005 30.0E
42 10.0N - 005 30.0E
42 25.0N - 005 30.0E (ZONEX 35-36-37-38)

Le 12 juillet 2015 de 01h00z à 23h59z

Travaux sous-marins par le navire LE SUROIT dans les zones suivantes :

42°15N-004°00E/42°15N-005°00E/
41°40N-005°00E/41°40N-004°00E/

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

Annuler ce msg le 122359z juillet 2015

AVURNAV TOULON 479/15

PROVENCE

le 08 juillet 2015 de 18h00z a 20h59z,

Tirs de leurres dans la zone délimitée par :

42 40.0n - 005 54.0e
42 10.0n - 005 54.0e
42 10.0n - 006 40.0e
42 00.0n - 006 40.0e
42 00.0n - 007 09.1e
42 40.0n - 007 09.1e.(zonex 52-53-55-56-57-61-62-63)

s en écarter largement.

Annuler ce msg le 082359z juillet 15.

AVURNAV TOULON 480/15

PROVENCE

le 06 juillet 2015, de 08h00z a 15h59z

immersion périscopique par un sous-marin dans la zone délimitée par :

43 02.8N - 005 51.6E

42 56.5N - 005 42.9E

42 56.5N - 006 00.0E

43 03.4N - 006 00.0E

43 04.1N - 005 56.7E

La côte. (Zonex 06)

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

Annuler ce msg le 082359z juillet 2015.

AVURNAV TOULON 481/15

PROVENCE

Le 05 juillet 2015 de 00h00Z à 23h59z,

travaux sous-marins par le navire CASTOR 2 dans les zones suivantes:

43 07.0N - 005 46.0E

43 02.4N - 005 38.0E

42 56.5N - 005 38.0E

42 56.5N - 005 42.9E

La côte (Zonex 05)

Le 06 juillet 2015 de 00h00z à 23h59z

Travaux sous-marins par le navire CASTOR 2 dans les zones suivantes:

43 04.1N - 005 56.7E

43 03.4N - 006 00.0E

42 56.5N - 006 00.0E

42 56.5N - 005 38.0E

43 02.4N - 005 38.0E

43 07.0N - 005 46.0E

la côte. (Zonex 05-06)

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

Annuler ce msg le 062359z juillet 2015.

AVURNAV TOULON 482/15

PROVENCE

le 08 juillet 2015 de 13h00z a 14h59z,

Tirs missile dans la zone délimitée par :

42 40.0N - 005 54.0E

42 40.0N - 006 40.0E

41 54.8N - 006 40.0E

41 54.8N - 005 54.0E. (ZONEX 52-53-55-61-62-71-72)

s en écarter largement.

Annuler ce msg le 072359z juillet 15.

AVURNAV TOULON 483/15

PROVENCE

Le 07 juillet 2015 de 00h00z à 23h59z

Travaux sous-marins par le navire CASTOR 2 dans les zones suivantes:

43 04.1N - 005 56.7E

43 03.4N - 006 00.0E

42 56.5N - 006 00.0E

42 56.5N - 005 38.0E

43 02.4N - 005 38.0E

43 07.0N - 005 46.0E

la côte. (Zonex 05-06)

Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

Annuler ce msg le 072359z juillet 2015.

Numéro du dernier **AVIS AUX NAVIGATEURS** émis : 029/15

Liste des AVINAV en vigueur le **vendredi 3 juillet 2015** :

2012 : 025-046.

2013 : 009-013-019-040.

2014 : 015-022-026-029-030-031-032-034-037-038-040-044-045-046-047-051

2015 : 002-003-004-005-007-008-009-012-016-017-018-021-022-023-024-025-027-028-029

Liste des AVINAV **supprimés** depuis le **vendredi 26 juin 2015 (bulletin n°26)** :

Liste des AVINAV **modifiés** depuis le **vendredi 26 juin 2015 (bulletin n°26)** :

Liste des **nouveaux** AVINAV depuis le **vendredi 26 juin 2015 (bulletin n°26)** :
029/15

Liste des AVINAV en vigueur le **vendredi 03 juillet 2015** :

LION

N°	DATE OBSERVATIONS	TEXTE
029/14	Le 1er sept 2014 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 2718/14	<p><u>SETE</u> A compter du lundi 7 juillet 2014 débuteront les travaux d'aménagement du bassin aux VRACS Liquides et du môle Masselin. La durée des travaux est estimée à 10 mois. Les travaux nécessitent la dépose du feu de signalisation maritime tribord installé en extrémité du môle Masselin et du feu tribord de la passe de la capitainerie. Le feu tribord du môle sera remplacé pendant toute la durée des travaux par une bouée de marque tribord. Le feu tribord de la passe de la capitainerie sera éteint et immédiatement remplacé par un feu définitif en cours de chantier. De nombreuses manœuvres d'engins nautiques seront entreprises dans les zones de travaux. Les engins seront équipés des marques réglementaires et seront en veille VHF sur le canal 12. La navigation sera interdite à l'intérieur du bassin aux Vrac Liquides pendant toute la durée des travaux. S'en écarter largement. Sera repris par AVINAV le 1er Septembre 2014.</p>
037/14	Le 15 octobre 2014 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 2958/14	<p><u>SETE</u> Du 15 septembre 2014 au 15 juillet 2015, travaux d'aménagement du poste II et du quai H du port de Sète. Ces travaux impliquent l'utilisation d'embarcations, automotrices ou stationnaires, et l'intervention de plongeurs. Les usagers sont priés de s'écarter de la zone de travaux et de naviguer avec précaution dans le secteur de la darse 2.</p>
040/14	Le 15 octobre 2014 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 2926/14	<p><u>PORT-BACARES</u> A compter du lundi 8 septembre 2014, création d'une zone interdite à la navigation, au mouillage, dragage ainsi qu'à la plongée sous-marine dans un rayon de 50 mètres centrée sur la position suivante : 42 45.851N – 003 02.404E Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.</p>
008/15	Le 05 février 2015 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 0010/15	<p><u>LION</u> Du vendredi 09 janvier 2015 au 31 juillet 2015, mouillage d'instrument de mesure aux positions suivantes : 41 54'N – 004 48'E Il est demandé aux navigateurs de respecter un rayon de sécurité de 2000 mètres autour de ces points.</p>
009/15	Le 05 février 2015 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 0014/15	<p><u>LION</u> Mouillages de lignes instrumentées « Sète » : 43°27'N – 003°50.90'E « Leucate » : 42°55'N – 003°07.50'E Du vendredi 09 janvier 2015 au vendredi 31 juillet 2015 :</p>

		« Lion » : 41°54'N – 004°48'E Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.
012/15	Le 05 février 2015 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 0053/15	<u>LION</u> A compter du lundi 12 janvier 2015, mise en œuvre de matériel immergé par le navire « Pourquoi pas ? » à la position suivante : 41 53.98'N – 004 48.00'E Il est demandé aux navigateurs de ne pas mouiller ni chaluter à proximité et de respecter un rayon de sécurité de 2000 mètres autour de ce point. Prière de signaler tout incident au 02 56 31 21 94.
018/15	Le 07 avril 2015 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 0174/15	<u>LION –SETE</u> Des travaux sub-aquatiques auront lieu au quai ASPIRANT HERBER de la semaine 10 à la semaine 27 de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 15H30. Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence dans cette zone.

PROVENCE

N°	DATE OBSERVATIONS	TEXTE
025/12	Le 12 juillet 2012 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 5553/12 du 12/06/12	<u>CAP DE CARQUEIRANNE</u> Engins découverts aux abords du cap de Carqueiranne. Jusqu'à la fin des opérations de neutralisation, des zones interdites à la navigation, au mouillage, au chalutage et à la plongée sous-marine sont créées sur le plan d'eau. Zone 1 : zone délimitée par un cercle de 50 mètres de rayon centré sur le point suivant : 43 04.012N - 006 00.763E. Zone 2 : zone délimitée par un cercle de 50 mètres de rayon centré sur le point suivant : 43 04.001N - 006 00.753E. Zone 3 : zone délimitée par un cercle de 200 mètres de rayon centré sur le point suivant : 43 04.416N - 006 01.067E.
046/12	Le 08 novembre 2012 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 5980/12 du 08/10/12	<u>CAP DE CARQUEIRANNE</u> Engins découverts aux abords du cap de Carqueiranne. Jusqu'à la fin des opérations de neutralisation, une zone interdite à la navigation, au mouillage, au chalutage et à la plongée sous-marine est créée sur le plan d'eau et délimitée par les points suivants : 43 04.334N - 006 00.647E 43 04.318N - 006 00.964E 43 04.074N - 006 00.787E.
009/13	Le 26 avril 2013 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 2289/13 du 26/03/13	<u>RAMATUELLE</u> Obstruction sous-marine dans la baie de Pampelone. Zone interdite au chalutage, au dragage, à la plongée sous-marine et à la baignade dans un rayon de 50 mètres autour de la position suivante : 43 13.530N - 006 42.731E. Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

013/13	Le 13 mai 2013 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 2335/13 du 10/04/13	<u>LA SEYNE SUR MER</u> Obstructions sous-marines, zones interdites au chalutage, au dragage, à la plongée sous-marine et à la baignade au large de l'anse des Sablettes, dans la zone suivante : 43 03.688N - 005 52.483E 43 03.653N - 005 52.820E 43 03.490N - 005 52.728E Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.
019/13	Le 1er août 2013 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 2504/13 du 27/05/13	<u>LA SEYNE SUR MER</u> Obstruction sous-marine en baie des Sablettes à la position : 43 03.266N - 005 53.157E. Plongée sous-marine et baignade interdites dans un rayon de 300 mètres autour de cette position. Navigation et mouillage interdits dans un rayon de 50 mètres autour de cette position. Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.
040/13	Le 17 décembre 2013 remplace AVURNAV TOULON 3169/13 du 15/11/13	<u>CARQUEIRANNE</u> Obstruction sous-marine à Carqueiranne. Zone interdite au chalutage, au dragage, à la plongée sous-marine et à la baignade, dans une zone circulaire de 50 mètres de rayon centrée sur la position : 43 03.349N - 006 01.968E. Il est demandé aux navigateurs de s'écarter de cette position. Dangereux pour la navigation.
022/14	Le 10 juin 2014 remplace AVURNAV 2429/14	<u>PROVENCE-CAVALAIRE</u> Obstruction sous marine. Rayon de sécurité = 50 mètres. S'en écarter largement. Psn : 43 16.072N - 006 36.063E Dangereux pour la plongée et le dragage
030/14	Le 1er sept 2014 remplace AVURNAV 2683/14	<u>PROVENCE - FOS</u> Le vendredi 27 juin, le signal RACON de la bouée « Gracieuse » Est (LB 26850) est signalé hors service. Position : 43 23.192N – 004 55.456E Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.
031/14	Le 1er sept 2014 remplace AVURNAV 2774/14	<u>PROVENCE - PLAGES DE TRAYAS</u> Vedette de plaisance 'O Wandy' signalée coulée le dimanche 20 juillet à 21h08loc. Longueur : 7.87 mètres Psn : 43 27.55 N - 006 55.37 E Proche de la cote mais non visible Dangereux pour la navigation.
032/14	Le 1er sept 2014 remplace AVURNAV 2775/14	<u>PROVENCE - PRESQU'ILE DE GIENS</u> Pointu de longueur 7m signalé coulé le dimanche 20 juillet à 00h32 loc. Psn : 43 02.38 N - 006 55.26 E Au niveau de l'île longue proche de la presqu'île de Giens Dangereux pour la navigation.

047/14	Le 20 NOVEMBRE 2014 remplace AVURNAV 3120/14	<u>PROVENCE - SECTEUR EMBOUCHURE DU GRAND RHONE</u> Voilier 'JALCA' échoué dans le secteur de l'embouchure du Grand Rhône, le mardi 21 octobre 2014 Longueur: 10 mètres - coque blanche avec mature endommagé Position: 43 21.09N - 004 49.91E Dangereux pour la navigation
051/14	Le 11 décembre 2014 remplace AVURNAV 3120/14	<u>PROVENCE - ILE SAINTE MARGUERITE</u> Voilier 13or accroché par son mouillage dans une bouée de chenal dans zone réglementée 10/11/2014 à 15h15 loc. Longueur: 11 mètres Position : 4331.47 N - 00702.05 E Dangereux pour la navigation. Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.
002/15	Le 05 JAN 15 remplace AVURNAV 3372/14	<u>PROVENCE - ESPIQUETTE</u> Navire de plaisance à moteur coulé par 45m de fonds Longueur: 10.35 mètres Position : 4323,89'N - 00409,08'E Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence
016/15	Le 09 février 2015 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 0040/15	<u>PROVENCE - GOLFE DE FREJUS</u> Coque semi immergée Longueur: 6 mètres Position : 43 22.6N 006 50E Dangereux pour la navigation.
017/15	Le 09 février 2015 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 0049/15	<u>PROVENCE - GOLFE DE FREJUS</u> Découverte d'engins explosif de type mine à la position: 43 22.708N - 006 43.917E Zone interdite au chalutage, au dragage, à la plongée sous-marine et à la baignade, dans une zone circulaire de 50 mètres autour de ce point. Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence
024/15	Le 21 mai 2015 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 0309/15	<u>PROVENCE - HYERES</u> Découverte d'engins historiques à la position suivante : 43 03.830N – 006 13.970E Diamètre: 120 à 180 millimètres. Environ 30 mètres de profondeur. Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.
025/15	Le 04 juin 2015 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 0377/15	<u>PROVENCE - POINTE DE BEAUDUC</u> Du matériel a été immergé par le navire 'pourquoi pas?' à la position suivante: 43 16.2N - 004 28.5E Il est demandé aux navigateurs de ne pas mouiller ni chaluter a proximité et de respecter un rayon de sécurité de 2000 mètres autour de ce point. Prière de signaler tout incident au 02 56 31 21 94

027/15	Le 11 juin 2015 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 0445/15	<u>PROVENCE - GOLFE DE SAINT TROPEZ</u> Baie des Issambres découverte objet immergé. Psn : 43 17.09n-006 40.85e Interdiction de mouiller, draguer et de plonger dans un rayon de 50 mètres centrée sur la position
028/15	Le 25 juin 2015 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 0523/15	<u>PROVENCE</u> Vous signale présence de coffres non reportés sur les cartes mouillés aux positions suivantes: 43 03,09N - 005 52,99E 43 03,08N - 005 53,05E 43 02,98N - 005 52,96E 43 02,97N - 005 53,00E Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence

LIGURE

N°	DATE OBSERVATIONS	TEXTE
044/14	Le 17 novembre 2014 remplace AVURNAV TOULON 2995/14	<u>LIGURE - CAP ANTIBES</u> Voilier Makore coulé par 40 mètres de fond le 23 septembre 2014. Voilier de 13 mètres. PSN: 43 32.74N - 007 06.60E - ouest cap Antibes 0.5 nautiques. Dangereux pour la navigation.
045/14	Le 17 novembre 2014 remplace AVURNAV TOULON 2995/14	<u>LIGURE – FREJUS</u> Obstruction sous-marine à la position suivante : 43 23.842N – 006 44.428E. Zone interdite au chalutage, au dragage, à la plongée sous-marine et à la baignade, dans une zone circulaire de 50 mètres autour de ce point. les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.
003/15	Le 05 jan 15 remplace AVURNAV TOULON 3287/14	<u>LIGURE – ILE SAINTE-MARGUERITE</u> Le mardi 02 décembre 2014 à 12h20 locales, voilier blanc de 12 mètre « ANDROIDE » coulé, Secteur Ile Ste Marguerite, au Nord Est du ponton N°3 à proximité du débarcadère Ste Anne. Le mât dépasse de 3 mètres. Position : 43 31.45N – 00702.49E Dangereux pour la navigation.
007/15	Le 22 jan 15 remplace AVURNAV TOULON 3371/14	<u>LIGURE – CANNES</u> Obstruction sous-marine à la position suivante : 43 32.8N - 006 58.8E Zone interdite au chalutage, au dragage, à la plongée sous-marine et à la baignade, dans une zone circulaire de 75 mètres autour de ce point. Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.
021/15	Le 28 avr 15 remplace AVURNAV TOULON 0256/15	<u>LIGURE – CANNES</u> Obstruction sous-marine à la position suivante : 43 41.358N – 007 18.537E – Rayon de sécurité 50 mètres

		S'en écarter largement. Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.
022/15	Le 28 avr 15 remplace AVURNAV TOULON 0279/15	<u>LIGURE - GOLFE JUAN</u> Découverte d'obus près de la tourelle de la Fourmigue. Position : 43 32.529N - 007 05.256E Baignade, chalutage et plongée interdite dans un rayon de 100 mètres autour de ce point S'en écarter largement
023/15	Le 20 mai 15 remplace AVURNAV TOULON 0334/15	<u>LIGURE</u> Le lundi 20 avril 2015, une vedette dont la poupe a coulé, dépasse de 1,5 mètre à la surface de l'eau à la position suivante : 43 43.15N – 007 21.39N Longueur : environ 12 mètres Couleur : Blanche Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.
029/15	Le 30 juin 15 remplace AVURNAV TOULON 0555/15	<u>LIGURE</u> Obstruction sous-marine devant menton. Zone interdite au chalutage, au dragage, au mouillage, à la plongée sous-marine et à la baignade dans un rayon de 50 mètres autour de la position suivante : 43 45.554n - 007 31.171e. Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

CORSE

N°	DATE OBSERVATIONS	TEXTE
015/14	Le 26 mars 2014 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 2976/13	<u>CORSE - ILE ROUSSE</u> Le feu du port de pêche de l'île Rousse (LFLB 38240) est éteint. Le feu est démonté pour des travaux sur le port. Position : 42 38.450N - 008 56.219E. Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.
034/14	Le 1er Sept 2014 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 2747/14	<u>CORSE - ILE ROUSSE</u> Vedette blanche coulée le 12 juillet 2014. Position : 42 38.85N - 008 55.76E Dangereux pour la navigation
046/14	Le 17 novembre 2014 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 3081/14	<u>CORSE – SAINT-FLORENT</u> Le mardi 14 octobre 2014, vedette de 23m coulée, 1/5 de la coque arrière visible. Position : 42 41.016 N – 009 17.056E Dangereux pour la navigation.
004/15	Le 05 JAN 15 remplace AVURNAV LOCAL TOULON	<u>CORSE - SECTEUR GOLFE DE ST FLORENT)</u> Vedette de 23 mètres immergée d'1mètre signalée par bouée jaune (type marque des 300m) le vendredi 24/10/2014 à 13:15 UTC

	3149/14	Position: 42 41.016N - 009 57.056E - 148/pointe de Fornali/0.4nq Pas de signalisation de nuit Dangereux pour la navigation
005/15	Le 05 JAN 15 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 3149/14	<u>AVURNAV LOCAL TOULON 3293/14</u> <u>CORSE</u> Vedette en bois coulée sur son corps mort. Étrave dépassant de 1.50m, Balisée par un bidon. Position: 41 37.94N 008 49.03E. Les navigateurs sont priés de naviguer avec prudence.

MADDALENA

N°	DATE OBSERVATIONS	TEXTE
038/14	Le 15 oct 2014 remplace AVURNAV LOCAL TOULON 2848/14	<u>AVURNAV LOCAL TOULON 2848/14</u> <u>CORSE – BOUCHES DE BONIFACIO-ILES SPERDUTO</u> Engin dangereux non balisé, à la position : 41 22.136N-009 18.078E Il est interdit de plonger, naviguer, chaluter dans un rayon de 50M autour de la position

ELBE

N°	DATE OBSERVATIONS	TEXTE
026/14	Le 23 juillet 2014 remplace AVURNAV TOULON 2639/14	A compter du 18 juin 2014, un instrument de mesure scientifique se trouve par 100 mètres de fond à la position suivante : 42 40.802N – 009 30.511E Il est demandé aux navigateurs et aux usagers de ne pas mouiller ni chaluter dans un rayon de 500 mètres autour de cette position.

Numéro du dernier **NAVAREA III** émis : 381/15.

Liste des NAVAREA III en vigueur le **vendredi 03 juillet 2015** :

NAVAREA III 381/15

Western mediterranean sea - tunisia north coast

Cancel navarea iii 370/15 and this message.

NAVAREA III 380/15

STRAIT OF KERCH

1.- Underwater technical operations for mine-danger removal and sea-bed mine sweeping by ships "VODOLAZ-14" and "SVYATOY PAVEL TAGANROGSKIY" towing stiff sea-bed trawl at 50 metres distance astern, till 31 AUG15, in area bounded by:

45-24.5N 036-36.6E

45-24.6N 036-36.5E

45-26.1N 036-46.8E

45-25.8N 036-46.5E.

2.- Cancel this message on 012359 UTC SEP15.

NAVAREA III 379/15

WESTERN MEDITERRANEAN SEA - ALGERIA

1.- Naval exercise from 012000 UTC JUL15 to 021400 UTC JUL15. Navigation, fishing and anchorage are strictly prohibited in the zone bounded by:

37-07.1N 005-12.0E

37-59.0N 007-03.4E

37-58.9N 005-55.9E

36-54.4N 006-08.0E

36-50.0N 005-44.0E.

2.- Cancel this message on 021500 UTC JUL15.

NAVAREA III 378/15

BLACK SEA - CRIMEAN COAST

1.- Naval training 01 thru 11 JUL15 from 0300 UTC to 1700 UTC, in area bounded by:

44-40.5N 035-22.4E

44-40.5N 035-37.6E

44-29.6N 035-37.6E

44-29.6N 035-22.4E.

2.- Cancel this message on 111800 UTC JUL15.

NAVAREA III 377/15

BLACK SEA - CRIMEAN COAST

1.- Missile and gunnery exercises 01 thru 31 JUL15 from 0500 UTC to 1700 UTC, area bounded by:

45-00.0N 032-16.0E

44-54.0N 032-33.0E

44-42.0N 032-49.0E

44-37.0N 032-40.0E

44-41.0N 032-12.0E

44-48.0N 032-08.0E.

2.- Cancel this message on 311800 UTC JUL15.

NAVAREA III 376/15

BLACK SEA - CRIMEAN COAST

1.- Gunnery exercises 01 thru 03 JUL15 and 06 thru 08 JUL15, from 0500 UTC to 1700 UTC, in area bounded by:

44-39.0N 032-52.0E

44-28.0N 033-06.0E

44-05.5N 032-48.5E

44-25.0N 032-25.5E.

2.- Cancel this message on 081800 UTC JUL15.

NAVAREA III 375/15

AEGEAN SEA

1.- Firing exercises on 01 and 02 JUL15, from 0500 UTC to 1200 UTC in area bounded by:

38-45N 024-52E

38-45N 025-21E

38-18N 025-21E

38-18N 024-52E.

2.- Cancel this message on 021300 UTC JUL15.

NAVAREA III 374/15

EASTERN MEDITERRANEAN SEA - CYPRUS

1.- Multinational search and rescue exercise 01 JUL15 (alternative 02 JUL15) from 0400 UTC to 1300 UTC, in areas bounded by:

AREA 1

34-40.0N 033-04.8E

34-40.0N 033-08.6E

34-37.5N 033-08.6E

34-37.5N 033-04.8E.

AREA 2

34-37.5N 033-12.5E

34-37.5N 033-27.0E

34-17.5N 033-27.0E

34-17.5N 033-12.5E.

During this period VHF channels 06 (156.300 MHz) and 69 (156.475 MHz) will be used for exercise practice training purpose.

2.- Cancel this message on 021400 JUL15.

NAVAREA III 373/15

WESTERN MEDITERRANEAN SEA - TUNISIA NORTH COAST

South cardinal buoy of "CANI ISLAND" in position 37-20N 010-06E temporarily removed.

NAVAREA III 372/15

MEDITERRANEAN AND BLACK SEAS

NAVAREA III Warnings in force on 30 JUN15 at 0600 UTC.

2015: 003, 083, 161, 299, 322, 326, 327, 331, 332, 339, 342, 343, 351, 352, 356, 357, 361, 362, 363, 365, 366, 367, 368, 369, 370, 372.

- 1.- Only those less than 42 days old are daily broadcasted on SafetyNET at 1200 UTC and 2400 UTC.
- 2.- All NAVAREA III warnings in force are available on the web-site www.armada.mde.es/ihm/.
- 3.- New NAVAREA III warnings are also printed in the weekly edition of Spanish Notices to Mariners (section 5).
- 4.- Cancel this message on 062359 UTC JUL15.

NAVAREA III 370/15

WESTERN MEDITERRANEAN SEA - TUNISIA NORTH COAST

- 1.- A mooring buoy adrift in vicinity 37-12.0N 010-16.0E, at 282310 UTC JUN15.
- 2.- Cancel this message on 022359 UTC JUL15.

NAVAREA III 369/15

EASTERN MEDITERRANEAN SEA

- 1.- Naval firing exercises 30 JUN15 and 01 JUL15, from 0500 UTC to 1500 UTC, in area bounded by:
35-08.0N 035-04.0E
35-08.0N 035-27.0E
34-49.0N 035-27.0E
34-49.0N 035-04.0E.
- 2.- Cancel this message on 011600 UTC JUL15.

NAVAREA III 368/15

WESTERN MEDITERRANEAN SEA - ALGERIA

- 1.- Naval exercises 30 JUN15 from 0100 UTC to 1400 UTC. Navigation, fishing and anchorage are strictly prohibited in the zone bounded by:
37-58.9N 005-55.9E
37-59.0N 007-03.4E
36-54.4N 006-08.0E
36-50.0N 005-44.0E
37-07.1N 005-12.0E.
- 2.- Cancel this message on 301500 UTC JUN15.

NAVAREA III 367/15

EASTERN MEDITERRANEAN SEA - EGYPT

Platform "SAIPEM 10000" established in 32-59.8N 032-22.1E.
500 metres berth requested.

NAVAREA III 366/15

STRAIT OF KERCH

- 1.- Explosive destruction operations 29 and 30 JUN15, navigation prohibited within 800 metres of the following positions:
45-19.56N 036-28.94E
45-19.46N 036-29.28E.
- 2.- Cancel this message on 010100 UTC JUL15.

NAVAREA III 362/15

BLACK SEA - KERCH STRAIT

1.- Gunnery firing exercises from 29 JUN15 thru 03 JUL15, from 0001 UTC to 2350 UTC, area bounded by:

45-03.5N 036-17.0E

44-57.5N 036-23.0E

44-45.0N 036-24.0E

44-45.0N 035-50.0E

45-00.0N 035-50.0E.

And coast line.

2.- Cancel this message on 040100 UTC JUL15.

NAVAREA III 361/15

STRAIT OF KERCH

Explosives located in the following positions:

45-19.55N 036-28.94E

45-19.46N 036-29.28E

45-14.84N 036-35.36E.

NAVAREA III 357/15

STRAIT OF KERCH

1.- Hydrographic and geophysical operations for mine-danger removal, by vessel "TAIFUN-1" towing devices at 50 metres long astern, from 24 JUN15 to 10 JUL15, in area bounded by:

45-24.43N 036-36.65E

45-24.63N 036-36.52E

45-26.10N 036-46.77E

45-25.85N 036-46.53E.

2.- Cancel this message on 110100 UTC JUL15.

NAVAREA III 356/15

EASTERN MEDITERRANEAN SEA - LIBYA

Military operation in area bounded by Libyan coastline and 34-00N. The ships in area or near borderline should proceed with extreme caution, and for its own safety to get into contact with nearest Coastal Station, to receive safe trackline. The ships will be send Position, Course, Speed, ETA at destination Port, Cargo and Name of Ship's Agent. This information should be forwarded 72 hours before in bound area and must be repeated daily, at noon. Pease report to MARITIME TRANSPORT AUTHORITY.

Name: Omar A. Omar D.PFSO, Phone: +218925542024, Fax: +218087627623539, E-mail: Omar16588@gmail.com.

Or

Name: Mohamed F. Abdulaaty Maritime Department, Phone: +218922292612, Fax: +218087627623539, E-mail: mf_732072@gmail.com.

NAVAREA III 343/15

AEGEAN SEA

Seismic survey operation from 15 JUN15, by S/V "POLAR MARQUIS" supported by S/V "ARTEMIC ARCTIC", S/V "MOONRISE GSL" and T/B "EDT NIOVI", in area bounded by:

40-56.1N 024-27.2E

40-50.3N 024-37.7E

40-38.9N 024-26.9E

40-41.0N 024-23.3E
40-44.4N 024-24.5E
40-42.9N 024-19.7E
40-44.7N 024-16.4E.
Wide berth requested.

NAVAREA III 342/15

EASTERN MEDITERRANEAN SEA

1.- Seismic survey operations in progress, by M/V "POLAR DUKE" towing 10 cables of 10000 length metres, in area bounded by:

33-33.0N 030-45.0E
33-06.0N 032-41.0E
32-36.0N 032-39.0E
32-50.0N 031-32.0E
33-11.0N 030-45.0E.

Vessel restricted in ability to maneuver.

Wide berth of 7 NM requested.

2.- Vessels "CASSANDRA 6" and "MARTIN MICHEL" will be in attendance.

3.- End of tow marked with yellow buoys with white lights flashing Morse code letter U.

NAVAREA III 339/15

AEGEAN SEA

1.- Hazardous operations, from 15 JUN15 to 31 DEC15 from 0500 UTC to 1600 UTC, (excluding weekends) in area bounded by:

39-00.0N 025-10.0E
39-20.0N 024-58.0E
39-14.0N 024-40.0E
38-54.0N 024-52.0E.

Wide berth requested.

2.- Cancel this message on 311700 UTC DEC15.

NAVAREA III 332/15

EASTERN MEDITERRANEAN SEA - TURKEY

1.- Seismic survey operations by "BARBAROS HAYREDDIN PASA", M/V "BRAVO SUPPORTER" and M/V "KOFISO", between 10 JUN15 - 08 AUG15, in area bounded by:

36-04.6N 031-31.6E
36-13.4N 031-50.4E
35-54.5N 032-04.2E
35-45.9N 031-45.1E.

6 NM berth requested.

2.- Cancel NAVAREA III 275/15.

3.- Cancel this message on 082359 UTC AUG15.

NAVAREA III 331/15

BLACK SEA - ROMANIA

The drilling platform "OCEAN ENDEAVOR" is in new position 44-03.26N 031-03.8E.
500 m. berth requested.

NAVAREA III 327/15

BLACK SEA

Deep-sea drilling platform "GSF DEVELOPMENT DRILLER II" established in 44-16.4N 031-01.7E.

500 m berth requested.

NAVAREA III 326/15

EASTERN MEDITERRANEAN SEA - EGYPT

Rig "SCARABEO 6" established in 32-16.07N 030-53.23E.

NAVAREA III 299/15

STRAIT OF KERCH

1.- Geological works until 31 DEC15, by pontoon "GOS-1", in area bounded by:

45-17.1N 036-30.8E

45-18.6N 036-29.6E

45-19.3N 036-30.8E

45-17.6N 036-32.5E.

2.- Cancel this message on 312359 UTC DEC15.

NAVAREA III 161/15

EASTERN MEDITERRANEAN SEA - SYRIA

1.- "BANIYAS" lighthouse in position 35-08.8N 035-55.2E. Light unreliable.

2.- Cancel NAVAREA III 561/14.

NAVAREA III 083/15

AZOV SEA

Vessel sunk in 45-41.37N 036-22.08E, navigation dangerous within 4NM of 45-40.40N 036-25.50E.

NAVAREA III 003/15

MEDITERRANEAN SEA - TUNISIA

1.- "KELIBIA" Tunisian NAVTEX station off air.

2.- Cancel NAVAREA III 113/13.

Situation des plates-formes pétrolières en Méditerranée au : samedi 20 juin 2015

MEDITERRANEAN SEA S/SE

Maridive 520	31 24.0N - 030 12.3E
Unknown	31 24.1N - 030 02.0E
Unknown	31 24.5N - 030 04.2E
Sneferu	31 26.2N - 032 58.0E
P. Fouad	31 30.9N - 032 31.6E
Atwood Aurora	31 36.3N - 030 04.7E
Karous	31 37.8N - 032 14.1E
Key Manhattan	31 39.5N - 032 40.7E
Mari-B	31 44.9N - 034 18.3E
Maersk Gardein	31 46.0N - 030 34.5E
JP Bussel	31 46.1N - 031 20.6E
Temsah SE-1	31 48.4N - 031 18.4E
Senefru	31 48.9N - 030 56.1E
Rosetta 1	31 50.8N - 030 31.2E
Ocean Lexington	31 53.2N - 031 53.4E
El Qaher-1	31 54.3N - 031 54.0E
Key Singapore	31 55.2N - 031 51.2E
Adryatic 4	31 55.5N - 032 31.3E
Unknown	31 56.7N - 031 09.2E
Maersk Discoverer	32 03.3N - 032 18.7E
Scarabeo-6	32 04.3N - 030 31.3E
Discoverer Americas	32 15.5N - 028 38.7E
Atwood Beacom	32 53.8N - 035 01.1E
Pride North America	33 00.3N - 033 43.3E
Estruc. Didon	33 47.9N - 011 53.5E
Saipem 10000	33 50.3N - 033 18.5E
Pride Sea Explorer	34 17.6N - 011 48.4E
Sea Explorer	34 22.5N - 011 32.0E
7 November	34 23.0N - 012 15.0E
Isis	34 34.1N - 012 31.6E
Scarabeo 4	34 39.0N - 033-06,0E
Zagreb 1	35 47.3N - 014 31.6E
Petrosaudi Discover	36 00.7N - 011 59.9E
Jupiter	36 27.4N - 035 41.9E

ADRIATIC SEA - IONIAN SEA

Unknown	40 50.0N - 018 17.0E
Bonaccia	43 36.0N - 014 21.2E
Steward	44 12.8N - 012 46.6E
Morena I	44 13.6N - 012 29.0E
Annabella	44 13.7N - 013 04.4E
Ika-A	44 21.5N - 013 29.3E
Ida-B	44 26.8N - 013 28.8E
Armida 1	44 28.5N - 012 27.2E
Unknown	44 30.0N - 013 00.0E
Irina	44 31.7N - 013 22.8E
Ana	44 41.0N - 013 16.1E
Ivana B	44 41.2N - 013 13.1E
Vesna	44 41.2N - 013 19.1E
Ivana E	44 44.7N - 013 14.8E
Izabela South	44 57.5N - 013 09.1E
Ocean King	44 58.5N - 013 08.0E
Izabela North	44 58.8N - 013 07.8E

AZOV SEA - BLACK SEA

Deepwater Champion	43 52.1N - 030 45.6E
Ocean Endeavor	44 32.6N - 031 07.8E
Unknown	44 03.4N - 030 09.3E
GSF Development Driller	44 16.4N - 031 01.7E
Unknown	44 31.6N - 029 32.9E
Unknown	44 32.7N - 029 26.8E
Unknown	45 15.5N - 031 49.2E
Ukraine	45 21.3N - 030 54.2E
B-312	45 22.4N - 030 55.3E
Tavrida	45 34.1N - 032 47.2E
Sivash	45 33.7N - 032 46.5E
Number 11	45 40.5N - 031 41.1E
Number 10	45 42.7N - 031 51.5E
Geolog-1	46 31.8N - 037 01.0E

DESTINATAIRES :

BATIMENTS :

CHARLES DE GAULLE - DIXMUDE - MISTRAL - TONNERRE - SIROCO -
CHEVALIER PAUL - FORBIN - ACONIT - COURBET - GUEPRATTE - LA FAYETTE -
SURCOUF - DUPLEIX - JEAN DE VIENNE - MONTCALM - CASSARD - JEAN BART -
CDT BIROT - CDT BOUAN - CDT DUCUING - EV JACOBET - MARNE - MEUSE -
VAR - CAPRICORNE - LYRE - ORION - PLUTON - ACHERON - ALIZE - DENTI-
GAPEAU - GAZELLE - HALLEBARDE - TAAPE - BELIER - BISON - ESTEREL -
LUBERON - L'ADROIT - AMETHYSTE - CASABIANCA - EMERAUDE - PERLE -
RUBIS - SAPHIR - ABEILLE FLANDRE - AILETTE - JASON.

AUTORITES EXTERIEURES :

SHOM BREST - ALFOST.

AFFAIRES MARITIMES :

CROSS LA GARDE - SOUS CROSS CORSE.

DIDAM : PYRÉNÉES ORIENTALES/AUDE - HERAULT/GARD.

DDAM : BOUCHES DU RHONE - VAR - ALPES MARITIMES - CORSE DU SUD -
HAUTE CORSE.

PHARES ET BALISES :

SETE - MARSEILLE - TOULON - GOLFE JUAN - NICE - AJACCIO.

COPIES :

N34 INFNAU - Archive (CHRONO).